

À l'automne, les Handibus encore plus accessibles

La société de transport, Sibra, et le Grand Anancy ont officialisé l'extension du service Handibus aux déficients visuels et aux "mal-marchants". Une décision qui intervient après quatre ans de combat des associations locales.

La décision est prise. Dès l'automne, le service de transport à la demande, et de porte-à-porte, s'étend à un public plus large. La Société intercommunale des bus de la région d'Anancy (Sibra), le Grand Anancy et plusieurs associations représentant les handicaps visuels et moteurs (voir ci-contre) se sont unis pour sa mise en place.

« Cela faisait plusieurs années que nous étions sollicités pour étendre le service à un plus grand nombre de handicaps » explique René Desille, vice-président du Grand Anancy, en charge de la mobilité et du transport. « Cela a pris du temps, car nous devons trouver des solutions pour rendre les Handibus accessibles à d'autres personnes que celles en fauteuil roulant. »

Une collaboration avec les associations

Il aura fallu quatre années de courriers et de pétitions pour que les associations obtiennent gain de cause. « On travaille main dans la main avec les différents partenaires pour que l'extension réponde à nos attentes. Il faudrait par exemple que les chiens guides d'aveugles soient acceptés dans les bus et que le porte-à-porte se fasse de la porte du domicile de la personne jusqu'à l'entrée de l'endroit où elle souhaite se rendre » précise Léon Lèpan, malvoyant membre de l'association Valentin Haüy. « Mais nous sommes vraiment satisfaits de l'avancée de la situation. Nous sommes prêts à collaborer pour que la mise en place soit cohérente. »

Rendre Handibus accessible aux "mal-marchants" ? « Un vrai casse-tête »

Venir en aide aux personnes ayant du mal à se déplacer, les "mal-marchants", est une difficulté pour la Sibra et l'agglomération. « Nous devons déterminer la capacité de la personne à se déplacer, mais aussi à quel moment quel qu'un rentre dans la catégorie des "mal-marchants", que ce soit de manière ponctuelle ou pour une longue durée. C'est un vrai casse-tête », souligne l'élu chargé de la mobilité au Grand Anancy, René Desille.

Car être mal-marchant ne veut pas seulement dire se déplacer en fauteuil roulant, comme le précise Noël Ponthus, handicapé moteur et membre de l'APF France handicap : « Il peut s'agir de personnes avec des béquilles, déambulateurs ou avec une canne. Tout le monde peut être concerné à un moment donné, les personnes âgées en tête, ce qui rend l'extension d'Handibus nécessaire. Face à ces nouveaux usagers, les trois bus actuels ne seront pas en mesure de s'occuper des 5 000 deman-

des annuelles sur l'agglomération. »

Face à un besoin grandissant et aux difficultés que pose l'accessibilité du service aux mal-marchants, une commission d'appréciation va être mise en place. L'élu explique qu'elle permettra de déterminer exactement qui pourra utiliser les Handibus, mais aussi comment cela sera possible. « Les personnes devront, elles aussi, être munies d'une carte d'invalidité. La différence, c'est qu'elles passeront, au préalable, devant un expert qui confirmera si elles ont besoin de ce service de porte-à-porte via un certificat médical et surtout pendant combien de temps. »

Pas de grande inquiétude à avoir pour autant : une fois les démarches faites, les mal-marchants pourront utiliser Handibus comme ils le souhaitent. Dans le cas d'une invalidité temporaire, le service ne pourra être emprunté que le temps du rétablissement de la personne.

F.B.

Créé en 2004, le service Handibus fait face à plus de 5 000 demandes chaque année sur l'agglomération.

Le Grand Anancy et la Sibra souhaitent débloquent des moyens financiers et matériels. Tout ne sera pas entièrement mis au point pour le lancement en septembre selon René Desille. « Pour le moment, nous n'avons que trois Handibus et nous aimerions en acquérir un supplémentaire. Nous verrons ensuite si la demande augmente. »

Le principe des Handibus reste le même que pour les personnes en fauteuils roulants. Les malvoyants ou aveugles devront être porteurs d'une carte d'invalidité à plus de 80 % et s'inscrire auprès du service dédié à la Sibra. Les réservations s'effectuent jusqu'à la veille du trajet demandé. « Même s'il s'agit d'un service à la demande, il ne faut pas oublier qu'il doit être utilisé de manière occasionnelle » précise l'élu.

Florine BOUVARD

